



Linda SEIBERT-BERTAUD Notaire associée
Amanda NETRY Notaire

PIÈCES A FOURNIR - DOSSIER DE SUCCESSION

NB : Cette liste n'est pas exhaustive, il peut vous être demandé d'autres documents après analyse du dossier. Un rendez-vous de consultation avec votre notaire est conseillé avant d'entamer ces démarches.

- Trois copies intégrales de l'acte de décès
- Copie intégrale de l'acte de naissance et de mariage du défunt et de son conjoint
- Copie du livret de famille et de l'éventuel contrat de mariage du défunt
- Copies intégrales des actes de naissance de tous les héritiers portant toutes les mentions (reconnaissance, adoption, etc...) :

Enfants :

- légitimes
- naturels
- adoptifs

A défaut d'enfants :

- père
- mère
- frères et sœurs
- neveux et nièces
- cousins jusqu'au 4e degré.

- Copies des livrets de famille de tous les héritiers
- Copies des éventuels contrats de mariage et jugements de divorce des héritiers
- Accord écrit des héritiers pour le règlement de la succession / mandat d'interrogation des fichiers publics
- Ou à défaut : renonciation à succession faite au greffe du tribunal de grande instance du lieu du décès du défunt.
- Indiquer sur papier libre : profession, adresse exacte, coordonnées téléphoniques, adresse e-mail et références bancaires (RIB-IBAN) de chaque héritier.
- Questionnaire d'état civil à compléter.

SELARLU Linda SEIBERT BERTAUD - NOTAIRE
Route de l'Ancienne Distillerie - Rue Mauchanal
BASSE-TERRE – 97100
05.90.32.50.72 – office.desmarais.97123@notaires.fr
Membre d'une association agréée. Le paiement par chèque est autorisé.
Tout paiement supérieur ou égal à 3.000 € doit être effectué par virement
IBAN : FR3040031019710000449471E90BIC : CDCGFRPPXXX



Linda SEIBERT-BERTAUD Notaire associée
Amanda NETRY Notaire

- Tous les titres et actes de propriété au nom du défunt et copie des donations qu'il aurait consenties – contrats de location de biens
- Préciser si, à votre connaissance, le défunt avait établi un testament. Copie si testament olographe retrouvé.
- Estimation de la valeur des biens par un expert immobilier ou avis de valeur (ou à défaut : accord des cohéritiers sur leur valeur vénale ou valeur de marché)
- Tous éléments permettant d'apprécier le patrimoine du défunt :

Actif : - comptes en banque / livrets d'épargne / assurances vie...
- cartes grises de véhicules utiles.

Passif : - factures en cours à la date du décès,
- avis d'imposition, impôts et taxes non réglés,
- dettes du défunt / Emprunts en cours /

***Le jour du rendez-vous il y aura lieu de verser une somme de 350,00€ à valoir sur les frais préalables de dossier. Ce montant pourra être réglé par chèque de banque, carte bancaire ou virement préalable sur le compte de l'Office.
Tout paiement supérieur ou égal à 3.000 € doit être effectué par virement.***

SELARLU Linda SEIBERT BERTAUD - NOTAIRE
Route de l'Ancienne Distillerie - Rue Mauchanal
BASSE-TERRE – 97100
05.90.32.50.72 – office.desmarais.97123@notaires.fr
*Membre d'une association agréée. Le paiement par chèque est autorisé.
Tout paiement supérieur ou égal à 3.000 € doit être effectué par virement
IBAN : FR3040031019710000449471E90BIC : CDCGFRPPXXX*